

Déclaration de conformité UE

Fabricant	NIBE AB / Contura
Adresse	Box 134, Skulptörvägen 10 285 23 Markaryd, Sweden
E-mail	info@contura.se
Site web	www.contura.eu
Téléphone	+46 433 275100

Contura

LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EST DÉLIVRÉE SOUS NOTRE SEULE RESPONSABILITÉ POUR LE PRODUIT SUIVANT :											
Appellation commerciale						Contura 111					
Identification du produit						www.contura.eu					
L'OBJET DE LA DÉCLARATION DÉCRITE CI-DESSUS EST CONFORME AUX RÉGLEMENTATIONS SUIVANTES :											
LÉGISLATION D'HARMONISATION DE L'UNION CONCERNÉE :				NORMES HARMONISÉES CONCERNÉES :							
2014/30/EU Electromagnetic Compatibility Directive				EMCD:							
2014/35/EU Low Voltage Directive				- EN 55014-1:2017							
2017/2102/EU RoHS Directive				- EN 61000-3-2:205							
2009/125/EC Eco-Design requirements for energy-Related Products Directive				- EN61000-3-3:2014 /EC:2016 - EN 55014-2:2015							
2014/53/EU RED (radio Equipment Directive)				EMF:							
REGULATION (EU) N. 305/2011 (CPR)				- EN 62233:2008 /EC:2008							
REGULATION (EU) 2015/1185 (ECODESIGN)				LVD:							
				- EN 60335-1:2013 /EC:2014 /A11:2015 /A13:2017							
				- EN 60335-2-102:2007 /A1:2001							
				CPR:							
				- EN 14785:2006							
DOCUMENTATION TECHNIQUE											
Fonction de chauffage indirect :						Non					
Puissance thermique directe :						12,5 kW					
Indice d'efficacité énergétique (IEE) :						126,0					
Rapport d'essai						K31452021Z1 (N.B.2456)					
COMBUSTIBLE	COMBUSTIBLE DE RÉFÉRENCE	AUTRE COMBUSTIBLE ADAPTÉ	η_s (%)	ÉMISSIONS À LA PUISSANCE THERMIQUE NOMINALE				ÉMISSIONS À LA PUISSANCE THERMIQUE MINIMALE			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
mg/ Nm ³ (13% O ₂)											
Bûches de bois présentant un taux d'humidité \geq 25 %	Non	Non									
Bois comprimé présentant un taux d'humidité < 12 %	Non	Oui	86,0	15	1	23	142	14	3	245	116
Autre biomasse ligneuse	Non	Non									
Biomasse non ligneuse	Non	Non									
Anthracite et charbon vapeur	Non	Non									
Coke solide	Non	Non									
Coke de basse température	Non	Non									
Charbon bitumineux	Non	Non									
Briquettes de lignite	Non	Non									
Briquettes de tourbe	Non	Non									
Briquettes constituées d'un mélange de combustibles fossiles	Non	Non									
Autres combustibles fossiles	Non	Non									
Briquettes constituées d'un mélange de biomasse et de combustible fossile	Non	Non									
Autre mélange de biomasse et de combustible solide	Non	Non									
CARACTÉRISTIQUES POUR UNE UTILISATION AVEC LE COMBUSTIBLE DE RÉFÉRENCE											
CARACTÉRISTIQUE	SYMBOLE	VALEUR	UNITÉ	CARACTÉRISTIQUE	SYMBOLE	VALEUR	UNITÉ				
HEAT OUTPUT				EFFICACITÉ UTILE, BASÉE SUR LE POUVOIR CALORIFIQUE INFÉRIEUR (PCI)							
Puissance thermique nominale :	P _{nom}	9,0	kW	Efficacité utile à la puissance thermique nominale	$\eta_{th, nom}$	89,5	%				
Puissance thermique minimale:	P _{min}	2,7		Efficacité utile à la puissance thermique minimale	$\eta_{th, min}$	90,2	%				
PUISSANCE ÉLECTRIQUE AUXILIAIRE				TYPE DE RÉGULATION DE LA PUISSANCE THERMIQUE/TEMPÉRATURE AMBIANTE							
À la puissance thermique nominale	eI _{max}	0,09	kW	Puissance thermique à un seul étage, sans régulation de la température ambiante				Non			
À la puissance thermique minimale	eI _{min}	0,025	kW	Deux étages manuels ou plus, sans régulation de la température ambiante				Non			
En mode Attente	eI _{SB}	0,002	kW	Avec régulation de la température ambiante par thermostat mécanique				Non			
				Avec régulation électronique de la température ambiante				Non			
				Avec régulation électronique de la température ambiante et minuteur journalier				Non			
				Avec régulation électronique de la température ambiante et minuteur hebdomadaire				Oui			
AUTRES OPTIONS DE COMMANDE											
				Régulation de la température ambiante, avec détection de présence				Non			
				Régulation de la température ambiante, avec détection de présence				Non			
				Avec option de commande à distance				Non			
Précautions spécifiques au montage, à l'installation ou à l'entretien.		La protection incendie et les distances de sécurité par rapport aux matériaux de construction combustibles doivent être respectées en toutes circonstances. Une alimentation en air de combustion suffisante doit toujours être garantie. Les systèmes d'aspiration d'air peuvent interférer avec l'alimentation en air de combustion.									

Le soussigné est responsable de la fabrication et de la conformité aux performances déclarées.



Niklas Gunnarsson, Responsable commercial NIBE STOVES
Markaryd, le 1er avril 2022